Réseau de transport d'électricité

Ajustement sur Sites Télérelevés raccordés aux Réseaux Publics de Distribution

Commission Accès au Marché

19 Mars 2010

Objectif initial du groupe de travail

Définir le contenu de la convention technique mentionnée à l'annexe 10 de la section I des règles afin de permettre l'envoi des données entre GRD et RTE :

- Ces données permettent l'exercice du contrôle de réalisé en vue de la facturation de l'ajustement réalisé par l'acteur d'ajustement

Préciser les modalités à court terme, puis future de gestion d'acteur d'ajustement avec de nombreux sites :

- Responsabilité des périmètres
- Publications aux acteurs

Convention technique d'échange de données

Décrit les données à échanger entre les GRD et RTE

Dans un format CSV (objectif mai 2010)
- Compatible avec une gestion soit par sites, soit par EDA
- Pour un nombre limité de sites, un envoi de courbes de charge télérelèvées
- Avec un pas de temps 10 minutes, et en kW
- Échéance de fourniture de données : vendredi de S+1 pour une semaine S
- Envoi systématique

Ou dans un format XML (objectif fin 2010)
- Avec un pas de temps 10 minutes, et en kW
- Avec une gestion de l'EDA prise en charge par le GRD
- Échéance de fourniture de données : vendredi de S+1 pour semaine S
- Envoi systématique

Envois de données de référence par RTE
- Vers le GRD afin de fournir les informations nécessaire

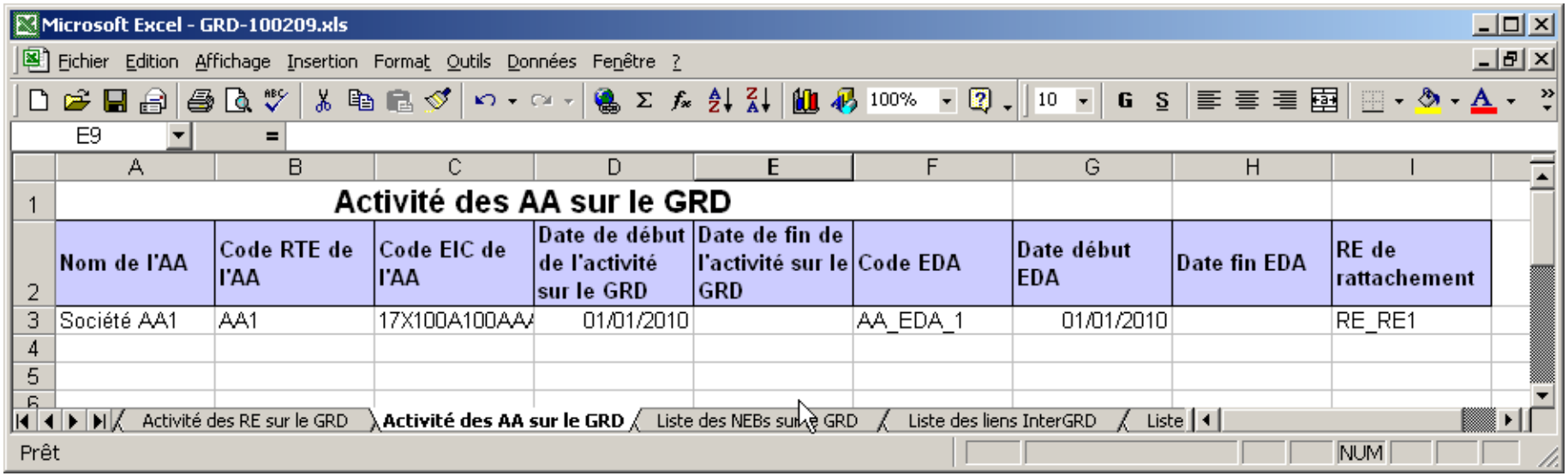
Gestion de l'EDA RPD
- Le GT propose que le référentiel de l'EDA soit de la responsabilité du GRD, car lui seul à la connaissance des caractéristiques des sites raccordés à son réseau.

Flux de données de référence

➢ Les données de référence ne parviennent qu'aux GRD concernés avec une activité d'ajustement sur leur réseau.

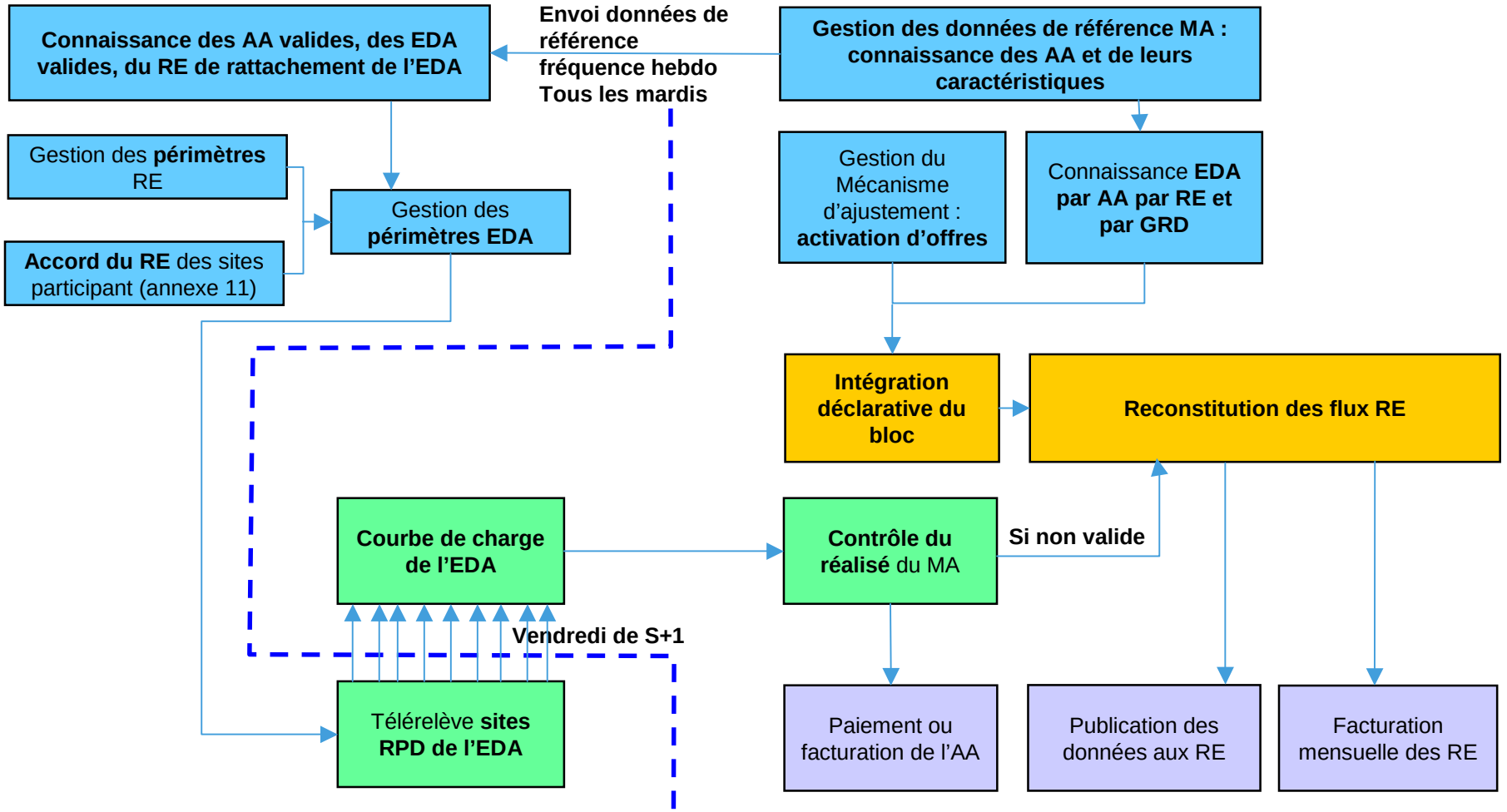
➢Le Flux exploité est celui déjà existant pour les données de référence RE

➢ Rajout d'un nouvel onglet avec les caractéristiques de l'ajustement actif sur le réseau



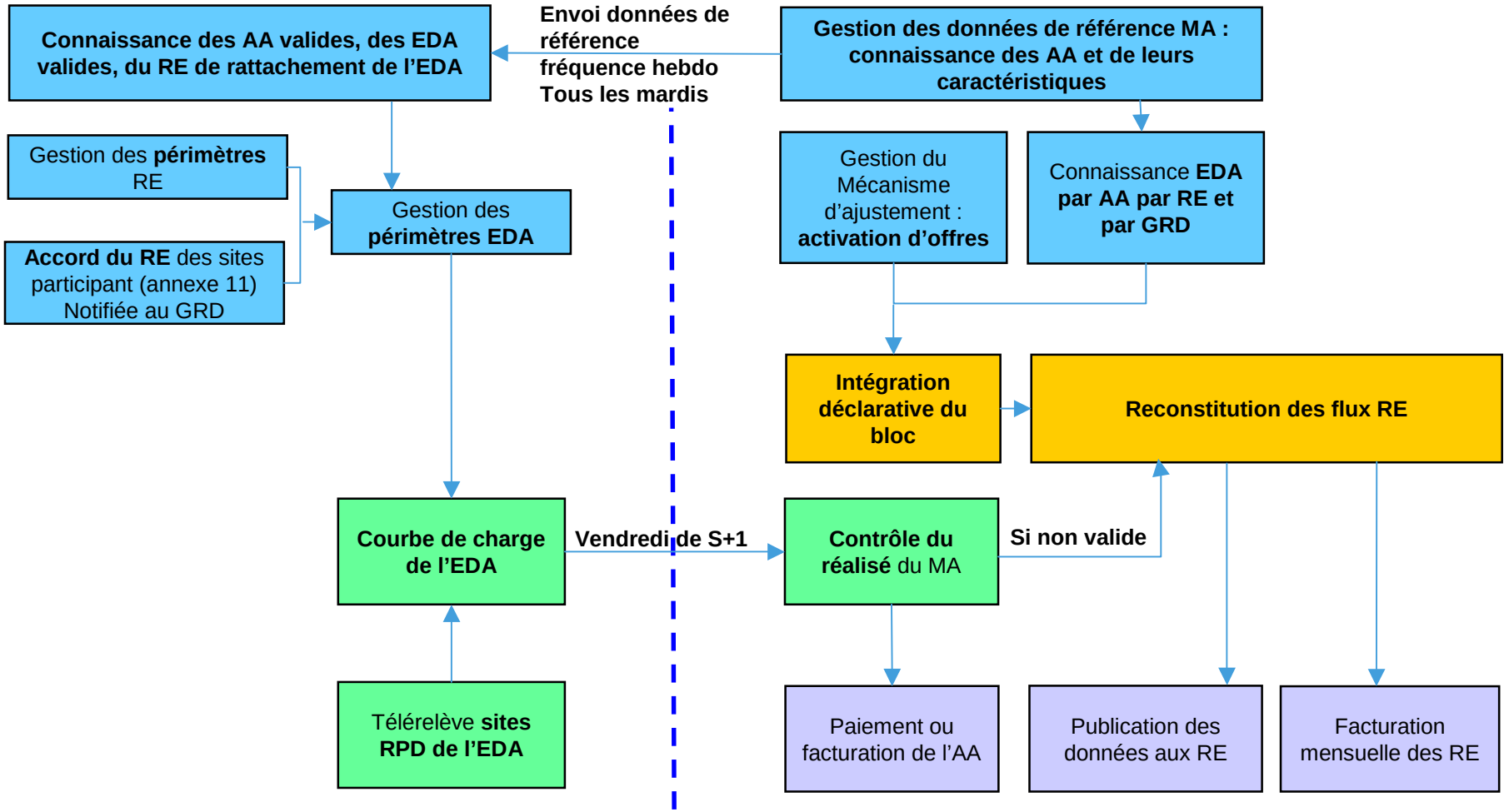
Processus simplifié

Interface GRD / RTE



Processus cible

Interface GRD / RTE



Suite des travaux

Financement des nouvelles prestations demandées aux GRD :

Ces actions pourraient être payées au GRD par l'intermédiaire de prestations annexes : offre de service GRD à construire

- montant de la prestation
- payeur
- …

Description des données mises à disposition des acteurs

Description des cas métiers d'entrée/sortie dans une EDA